



Déclaration liminaire de la FSU

CAEN du privé du 17 octobre 2024

Depuis un an des enquêtes journalistiques ont illustré la gabegie financière, parfois au-delà des obligations légales, liée au financement public des établissements privés sous contrat. À l'heure des débats budgétaires, alors qu'il est établi que ces établissements participent à la ségrégation sociale et scolaire de la jeunesse, aucun gouvernement ne peut échapper à l'impérieuse nécessité, pour le pays de réorienter, les fonds publics vers l'école publique laïque.

Face aux crises profondes, il est plus que jamais nécessaire de faire société, l'école publique laïque doit donc recevoir les moyens de ses ambitions civiques et intellectuelles. Redonner espoir et ambitions à toute la jeunesse dans tout le pays nécessite de concrétiser partout les visées émancipatrices de l'école publique laïque. Faute de moyens et d'ambition pour son développement, faute d'une défense véritable face aux attaques qu'elle a subies de la part des réactionnaires de tous bords, elle est aujourd'hui malmenée. Il est urgent que la République soutienne pleinement son école, la seule école de toute la jeunesse vivant dans ce pays.

Ces derniers mois l'incongruité de la gestion de ce financement est réapparue clairement, si ce n'est même dans certains cas son illégitimité voire son illégalité : publication des IPS (Indice de position sociale) en octobre 2022 démontrant les fortes disparités en termes de mixité sociale entre public et privé sous contrat ; rapport de la cour des comptes de juin 2023 sur le financement du privé sous contrat dénonçant le manque de contrôles, notamment sur l'utilisation de ces moyens ; révélation des dotations de moyens affectées aux établissements privés supérieures à celles du public. Dans notre académie, les lycées publics ont un h/e (heures par élève) bien inférieur à ceux du privé. Quant au collège, alors que l'IPS moyen des collèges publics est bien inférieur à celui du privé, les h/e sont similaires. Enfin, en septembre dernier, l'OCDE indique que les écoles privées bénéficient d'une plus grande part de fonds publics que la moyenne des pays de l'UE et de l'OCDE pour une même proportion d'élèves scolarisés.

Au regard de tous ces éléments et au-delà des principes, les conditions dans lesquelles l'État applique (ou plutôt ne fait pas appliquer) les lois sont toujours plus inconcevables. La ségrégation sociale et scolaire provoquée par l'enseignement privé sous contrat ne peut plus être ignorée. L'argent public doit permettre aux services publics, ici à l'École publique, de renforcer sur tout le territoire national l'égalité dans l'accès aux savoirs, donc les perspectives d'émancipation pour chaque élève, à rebours du financement d'un séparatisme avéré.

La FSU revendique l'abrogation de la loi Debré ainsi que toutes les lois permettant le financement public de l'enseignement privé pour mettre fin dans une seconde étape au dualisme scolaire avec la construction d'un grand service public unifié d'éducation nationale, gratuit et laïque, dans la perspective de la nationalisation de l'enseignement privé sous-contrat.